

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Imprégnation au silane BEECK**

Date de révision: 01.06.2017

Code du produit: FWB\_B01

Page 1 de 10

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Imprégnation au silane BEECK

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Le produit doit être utilisé exclusivement pour les applications citées dans la notice technique ou dans les instructions de traitement.

Réservé aux entreprises de mise en oeuvre industrielles.

Apprêt hydrophobe pour supports minéraux.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	BEECK'SCHE FARBWERKE GmbH	
Rue:	Neustadt 458	
Lieu:	D-84028 Landshut	
Téléphone:	+49 (0) 7333 / 9607-11	Téléfax: +49 (0) 7333 / 9607-10
e-mail:	info@beeck.com	
Interlocuteur:	Ralf Rieks	Téléphone: +49 (0) 7333 / 9607-14
e-mail:	Ralf.Rieks@beeck.com	
Internet:	www.beeck.com	
Service responsable:	Werk Laichingen, Gottlieb-Daimler-Str. 4, D-89150 Laichingen	
	Tel. +49(0)7333/9607-11	
	Fax: +49(0)7333/9607-10	
	8.00 -16.00 h	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

Belgique / Belgium +32 70 245 245  
 GBK GmbH Global Regulatory Compliance  
 +49(0)6132/84463

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 3

Danger par aspiration: Asp. Tox. 1

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs inflammables.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Hydrocarbures, en C11 à C14, isoalcanes, aromatiques cycliques &lt;2%

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:

**Mentions de danger**

H226

Liquide et vapeurs inflammables.

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Imprégnation au silane BEECK**

Date de révision: 01.06.2017

Code du produit: FWB\_B01

Page 2 de 10

**Conseils de prudence**

- P102 Tenir hors de portée des enfants.  
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
 P331 NE PAS faire vomir.  
 P501 Evacuation conformément aux réglementations en vigueur.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Conseils supplémentaires**

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CE ou aux lois du pays concerné.

**2.3. Autres dangers**

Au contact d'eau ou d'humidité formation de: méthanol.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Hydrocarbures, en C11 à C14, isoalcanes, aromatiques cycliques <2%; Résine alkyl silicone

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
68551-19-9	Hydrocarbures, en C11 à C14, isoalcanes, aromatiques cycliques <2%			95 - < 100 %
	271-369-5		01-2119480162-45	
	Asp. Tox. 1; H304 EUH066			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**Information supplémentaire**

Résine alkyl silicone:  
 Au contact d'eau ou d'humidité formation de: méthanol (toxique).

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin en consultation. Eloigner du lieu d'exposition, coucher.  
 Mettre la victime à l'air libre. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
 Appeler un médecin dans les cas graves.

**Après inhalation**

Apport d'air frais. En cas d'irrégularité ou d'arrêt de la respiration : Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Consulter un médecin.

**Après contact avec la peau**

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver avec soin la peau contaminée à l'eau et au savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

**Après contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
 Enlever les lentilles de contact, si elles ont été mises en place. Consulter immédiatement un oculiste.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Imprégnation au silane BEECK**

Date de révision: 01.06.2017

Code du produit: FWB\_B01

Page 3 de 10

**Après ingestion**

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Lors de vomissements spontanés avec perte de conscience, tendre le cou et amener le blessé dans la position couchée sur le côté et stable. Dégager les voies respiratoires, empêcher l'aspiration. Tenir les personnes concernées au chaud et au calme. Consulter un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Irritation de la peau, Irritation des yeux  
toux, mal de tête, nausée, somnolence

méthanol: Susceptible de provoquer: Conjonctivite, vertiges, insomnie, troubles digestifs, troubles visuels.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique (décontamination et fonction vitale).  
L'aspiration de liquide pendant l'absorption ou les vomissements peut provoquer une grave pneumonie causée par les produits chimiques.  
Ce produit réagit à l'humidité/l'eau. Libération de: méthanol.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), mousse, jet d'eau pulvérisée ou poudre sèche.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager le long des sols.

En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être libérées : monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Ne pas respirer les vapeurs ni les gaz de combustion.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

**Information supplémentaire**

Les gaz de combustion sont partiellement condensés avec l'eau utilisée pour éteindre l'incendie et contaminent cette eau. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

L'eau d'incendie et la terre contaminées doivent être éliminées conformément aux réglementations administratives.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Evacuer le personnel vers des endroits sûrs. Ne pas fumer. Enlever toute source d'ignition. Veiller à une ventilation adéquate.

Masque de protection en cas d'apparition de gaz, vapeurs/aérosols. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Eviter la pénétration dans le sous-sol.

Contactez immédiatement les autorités compétentes si le produit s'évacue dans le sol, une étendue d'eau ou les égouts.

Empêcher le rejet dans les fleuves ou eaux de surface en établissant des barrages de sable ou de terre ou en prenant d'autres mesures d'arrêt appropriées.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Le produit renversé ou qui fuit doit être absorbé à l'aide d'un matériel absorbant non inflammable (sable, terre, terre à diatomées) puis enfermé dans des récipients. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement, identifiés et entreposés en toute sécurité.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Imprégnation au silane BEECK**

Date de révision: 01.06.2017

Code du produit: FWB\_B01

Page 4 de 10

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir section 8, 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Tenir les récipients hermétiquement fermés. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Le traitement ultérieur / l'enlèvement des couches de peinture, comme le meulage, le décapage à la flamme, etc. peut dégager des poussières et/ou des vapeurs dangereuses. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Équipement de protection approprié: Voir section 8.

**Préventions des incendies et explosion**

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Ne pas fumer. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager le long des sols. La distance de retour de flamme peut être considérable.

**Information supplémentaire**

Manipulation, stockage et transport conformément aux réglementations locales et dans les récipients annotés en conséquence et appropriés à ce produit.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger de l'eau et de l'humidité ambiante.

**Indications concernant le stockage en commun**

Conserver à l'écart de: des oxydants

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau pendant le stockage. Au contact d'eau ou d'humidité formation de: méthanol.

Il est interdit de fumer dans les entrepôts.

Refermer soigneusement les bidons et les stocker à la verticale pour éviter tout écoulement.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Veiller à une aération et/ou à une évacuation suffisantes. Lorsque la concentration de solvants est supérieure aux valeurs limites d'exposition, porter un appareil de protection respiratoire approprié et agréé.

**Mesures d'hygiène**

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter le contact avec les vêtements. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Pendant le travail, ne pas manger, boire, fumer ou priser. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection en cas de danger d'éclaboussures. Lunettes de sécurité avec protections latérales.

**Protection des mains**

Gants de protection.

Le fabricant recommande les matériaux suivants pour les gants: PVC-Gants de protection.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Imprégnation au silane BEECK**

Date de révision: 01.06.2017

Code du produit: FWB\_B01

Page 5 de 10

Choisir les gants de protection en fonction des conditions d'utilisation concrètes et observer les instructions d'emploi du fabricant.

Protection préventive de la peau: crème de protection de la peau.

**Protection de la peau**

Vêtements étanches, résistant aux produits chimiques (solvant).

**Protection respiratoire**

Lorsque la concentration de solvants est supérieure aux valeurs limites d'exposition, porter un appareil de protection respiratoire approprié et agréé. (vapeurs organiques, Point/intervalle d'ébullition: > 65°C)

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide		
Couleur:	incolore		
Odeur:	doux (douce)		
			<b>Testé selon la méthode</b>
pH-Valeur:			n.a.
<b>Modification d'état</b>			
Point de fusion:			-
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		170 - 190 °C	
Point de sublimation:			-
Point d'éclair:		> 60 °C	DIN 51755
<b>Inflammabilité</b>			
solide:			-
gaz:			-
<b>Dangers d'explosion</b>			
Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.			
Limite inférieure d'explosivité:		env. 0,5 vol. %	
Limite supérieure d'explosivité:		env. 5,0 vol. %	
Température d'inflammation:			-
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>			
solide:			-
gaz:			-
<b>Propriétés comburantes</b>			
Le produit est inflammable.			
Densité (à 20 °C):		0,79 g/cm <sup>3</sup>	
Hydrosolubilité: (à 20 °C)		insoluble	
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>			
miscible avec la plupart des solvants organiques			
Coefficient de partage:			-
Viscosité dynamique:		500 mPa·s	ISO 2555
Épreuve de séparation du solvant:			-
Teneur en solvant:			-

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Imprégnation au silane BEECK

Date de révision: 01.06.2017

Code du produit: FWB\_B01

Page 6 de 10

**9.2. Autres informations**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

S'hydrolyse en présence de: Eau.  
Libération de: méthanol.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable si le stockage et la manipulation sont corrects. Voir section 7.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune réaction dangereuse connue.

**10.4. Conditions à éviter**

Protéger de l'eau et de l'humidité ambiante.  
Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

**10.5. Matières incompatibles**

comburant puissant, acides forts

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

méthanol.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Les estimations toxicologiques suivantes se basent sur les connaissances toxicologiques sur chacun des composants du produit.

Au contact d'eau ou d'humidité formation de: méthanol.

DL50/orale/rat: 5628 mg/kg (méthanol)

CL50/par inhalation/4h/rat: 64000 ppm (méthanol)

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
68551-19-9	Hydrocarbures, en C11 à C14, isoalcanes, aromatiques cycliques <2%				
	par voie orale	DL50 > 5000 mg/kg	rat		
	dermique	DL50 > 5000 mg/kg	lapin		
	par inhalation vapeur	CL50 > 5000 mg/l	rat		

**Irritation et corrosivité**

Irritation légère de la peau.

Irritation légère des yeux.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Dessèchement de la peau dû à la perte de graisse. Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.

**Expériences tirées de la pratique****Observation diverses**

L'inhalation de vapeurs importantes de solvants peut avoir un effet anesthésiant. L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Imprégnation au silane BEECK**

Date de révision: 01.06.2017

Code du produit: FWB\_B01

Page 7 de 10

vomissements.

L'aspiration de liquide pendant l'absorption ou les vomissements peut provoquer une grave pneumonie causée par les produits chimiques.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Les estimations toxicologiques suivantes se basent sur les connaissances toxicologiques sur chacun des composants du produit.

Hydrocarbure (CAS 68551-19-9):  
EL 50 (72 h): > 1000 mg/l (algues)  
NOELR (21 d): 1,0 mg/l (Daphnia)

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Difficilement biodégradable.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Donnée non disponible.

**12.6. Autres effets néfastes**

Résine alkyl silicone:  
S'hydrolyse en présence de: Eau.  
Libération de: méthanol.  
De faibles quantités de méthanol peuvent être libérées au cours du traitement.

**Information supplémentaire**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Évacuation conformément aux réglementations en vigueur. Incinération de déchets dangereux. Doit être incinéré dans une installation agréée pour l'incinération ayant un permis délivré par les autorités compétentes.

**Code d'élimination des déchets-Produit**

080111 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

**Code d'élimination de déchet-Résidus**

080111 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés**

150104 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages métalliques

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Imprégnation au silane BEECK

Date de révision: 01.06.2017

Code du produit: FWB\_B01

Page 8 de 10

## L'élimination des emballages contaminés

Les emballages vidés et nettoyés de manière appropriée peuvent être recyclés. Les emballages impossibles à nettoyer doivent être éliminés de la même manière que le produit lui-même.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

## Transport terrestre (ADR/RID)

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1993
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	3



Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	274 601 640E
Quantité limitée (LQ):	5 L
Catégorie de transport:	3
N° danger:	30
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

## Autres informations utiles (Transport terrestre)

Quantité dégagée : E1

## Transport fluvial (ADN)

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1993
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	3



Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	274 601 640E
Quantité limitée (LQ):	5 L

## Autres informations utiles (Transport fluvial)

Quantité dégagée : E1

## Transport maritime (IMDG)

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1993
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Imprégnation au silane BEECK

Date de révision: 01.06.2017

Code du produit: FWB\_B01

Page 9 de 10

Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: 223, 274, 955

Quantité limitée (LQ): 5 L

EmS: F-E, S-E

**Autres informations utiles (Transport maritime)**

Quantité dégagée : E1

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU:** UN 1993**14.2. Désignation officielle de** FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.**transport de l'ONU:****14.3. Classe(s) de danger pour le** 3**transport:****14.4. Groupe d'emballage:** III

Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: A3

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 10 L

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 355

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 60 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 366

IATA-Quantité maximale (cargo): 220 L

**Autres informations utiles (Transport aérien)**

Quantité dégagée : E1

Passenger-LQ: Y344

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR non

L'ENVIRONNEMENT:

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Donnée non disponible.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV):

La valeur limite des COV [composés organiques volatiles] (catégorie de produits: II.A h, Lb) pour le produit prêt à l'emploi est au maximum de 750 g/l. Le taux de COV dans le produit prêt à l'emploi est au maximum de 750 g/l.

**Information supplémentaire**

Aucune substance dangereuse (SVHC) selon REACH, article 57.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Imprégnation au silane BEECK**

Date de révision: 01.06.2017

Code du produit: FWB\_B01

Page 10 de 10

**Prescriptions nationales**

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Abréviations et acronymes**

n.a. = non applicable

n.d. = non déterminé

a. d. d. = aucune donnée disponible

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le produit doit être utilisé exclusivement pour les applications citées dans la notice technique ou dans les instructions de traitement.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*